

CAISSE DES ECOLES

Présents : 8
Représentés : 0
Absents : 7

COMITE DU : 13 NOVEMBRE 2025
DELIBERATION N° : 65/2025
DGA DE SECTEUR : Bachir MERGHEM
SERVICE : COMMANDE PUBLIC
AFFAIRE SUIVIE PAR : Jean-Claude FERNANDES

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT

LE COMITÉ ,

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.2113-1, L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT l'intérêt de mutualiser les achats pour réaliser des économies d'échelle, optimiser les procédures et mutualiser les compétences,

CONSIDERANT la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent et ses annexes, joint à la présente délibération,

CONSIDERANT que la convention définit les modalités de fonctionnement, les engagements des membres et désigne un coordonnateur, comme le précise l'article L. 2113-7 du Code de la commande publique,

CONSIDERANT que les membres adhérents seront sollicités pour chaque consultation et que l'adhésion postérieure au lancement d'une procédure ne permet pas de bénéficier du marché en cours,

VU l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des politiques environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations internationales réunie le 25 septembre 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADHÈRE au groupement de commandes permanent.

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes permanent, annexée à la présente délibération, laquelle :

- Fixe l'objet, la durée (permanente), le siège,
- Désigne Sainte-Geneviève-des-Bois en tant que coordonnateur et définit les rôles,
- Prévoit les modalités d'adhésion, de retrait, et le cadre de fonctionnement,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer :

- La convention constitutive,

- Tout document nécessaire à sa mise en œuvre,
- Ainsi que tous les actes de passation, d'attribution, d'exécution des marchés ou accords-cadres dans le cadre du groupement.

D'HABILITER le coordonnateur, conformément aux dispositions de la convention, à attribuer, signer et notifier les marchés ou accords-cadres pour le compte des membres.
Pour extrait conforme.

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA
Président de la Caisse des Ecoles
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Séance du jeudi 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, les membres composant la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 20 octobre 2025, se sont réunis à la Mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois, sous la présidence de Philippe ROGER, Vice-président.

Membres en exercice : 15 dont M. Frédéric PETITTA, Maire et Président de droit représenté par M. Philippe ROGER, vice-président et 5 membres élus, représentants du Conseil Municipal et 6 nommés, représentants membres sociétaires, 1 représentant de l'Éducation Nationale, 1 représentante du Préfet.

Etaient présents :

M. ROGER, M. LUNDA, M. LEMEUR, Mme FERREIRA, Mme GONCALVES, Mme JAULMES, Mme ALEXOIU (épouse GUENOUNOU), Mme SCHLATTER.

Etaient excusés :

M. PETITTA, Mme JAUNET, Mme AREL, Mme LENHART, M. BLANC-PARADIS, Mme PRÉ, M. CUADRADO.

Etaient présents également : M. Thierry FOURNIER – Directeur de l'Éducation et Mme Amélie TORET, Responsable de la Caisse des Écoles en charge du compte rendu de la séance.

Monsieur le Vice-Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Nombre de membres	
Composant le comité :	15
En exercice :	15
Présents :	8
Représentés :	0
Absents :	7

ajouté sur le site de la ville le : 24 novembre 2025

Accusé de réception en préfecture
091-269101804-20251113-65-2025-DE
Date de télétransmission : 21/11/2025
Date de réception préfecture : 21/11/2025